


Version 1 Avril 2020	Fiche Prévention	HS ...
	CORONAVIRUS : LE NETTOYAGE DES LOCAUX	

INFORMATIONS PRÉALABLES :

Les surfaces fréquemment touchées sont les plus susceptibles d'être contaminées. Dans des conditions propices à sa survie, le virus pourrait survivre, sous forme de traces, plusieurs jours sur une surface. Pour information : Temps de présence du Virus COVID-19 sur les surfaces :

Résistance variable selon les supports : Air = 3 h, Carton = 24 h, Plastique = 3 jours, Acier = 3 jours, Bois = 4 jours, Verre = 5 jours.

Toutefois, ce n'est pas parce qu'un peu de virus survit que cela est suffisant pour contaminer une personne qui toucherait cette surface. En effet, au bout de quelques heures, la grande majorité du virus meurt et n'est probablement plus contagieux. Pour rappel, la grande transmissibilité du coronavirus COVID-19 n'est pas liée à sa survie sur les surfaces, mais à sa transmission quand on tousse, qu'on éternue, qu'on discute ou par les gouttelettes expulsées et transmises par les mains. C'est pour cela qu'il est important de respecter les gestes barrières et les mesures de distanciation sociale.

La date d'expiration des produits doit être vérifiée et les directives du fabricant doivent toujours être suivies (dosage, utilisation préconisée, EPI nécessaires...).

Il est recommandé d'utiliser de l'eau de javel diluée à 0.5% de chlore actif (1 litre de Javel à 2.6 % + 4 litres d'eau froide). A défaut, les produits de nettoyage et désinfectants couramment utilisés sont efficaces contre le COVID-19 s'ils sont virucides selon la norme NF 14476 (en référence à la fiche technique du produit).

L'agents en charge du nettoyage doit se laver les mains à l'eau et au savon et séchage avec essuie mains à usage unique, en arrivant sur site et avant le départ.

- Aérer les locaux pendant l'intervention.
- Application des gestes barrières.
- Port des EPI équipements de protection individuelle (EPI)
- Application des protocoles d'entretien: phase de nettoyage ET désinfection
- Interdire l'utilisation de certains locaux (après désinfection complète) afin de limiter les zones à désinfecter

Elaborée par le CDG30

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard – Service Prévention des Risques Professionnels –

183, chemin du Mas Coquillard– 30900 NIMES

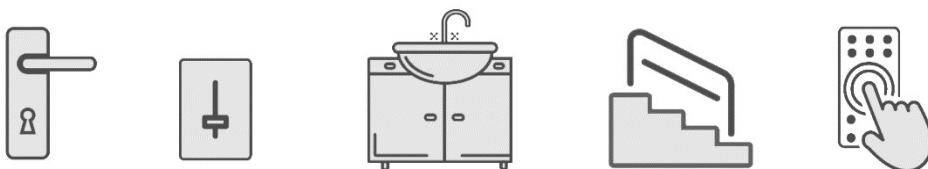
Téléphone : 04.66.38.86.96. **Télécopie** : 04.66.38.64.81. **Courriel** : prevention@cdg30.fr – **Site Internet** : www.cdg30.fr



CORONAVIRUS : LE NETTOYAGE DES LOCAUX

LE NETTOYAGE DES SURFACES :

- En plus du nettoyage régulier, les surfaces qui sont fréquemment touchées avec les mains doivent être nettoyées et désinfectées trois fois par jour
- Il s'agit par exemple :
 - Des poignées de porte,
 - Des boutons d'ascenseur,
 - Des interrupteurs d'éclairage,
 - Des poignées de toilettes,
 - Des comptoirs,
 - Des rampes et mains courantes des escaliers et rambardes de mezzanines,
 - Des surfaces d'écran tactile et des claviers.
 - De la robinetterie
 - Du pressoir pour le savon liquide



Postes de travail, bureaux, chaises, lits des dortoirs, tables, jouets, vitres sont également concernés

Entretien quotidien du linge (draps, serviettes, bavoirs, bandeaux de lavages, vêtements de travail) : un cycle en machine de 30 min à 60°C.

LES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELS :



- Gants de ménage : Utiliser de préférence des gants jetables. Se laver les mains avant de les enfiler et après les avoir enlevés. Laver ses gants avec un produit détergent avant de les enlever.
- Blouse : Utiliser de préférence des blouses jetables. Ne pas mettre en contact la blouse avec ses affaires personnelles. Changer de blouse dès que nécessaire (pauses) à défaut la laver en machine à l'eau chaude (entre 60 et 90°C).

Elaborée par le CDG30

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard – Service Prévention des Risques Professionnels –

183, chemin du Mas Coquillard– 30900 NIMES

Téléphone : 04.66.38.86.96. Télécopie : 04.66.38.64.81. Courriel : prevention@cdg30.fr – Site Internet : www.cdg30.fr



CORONAVIRUS : LE NETTOYAGE DES LOCAUX

- Masque de protection et autres EPI : consignes à suivre selon les préconisations des fiches de données de sécurité (documentation technique devant être mise à disposition par l'employeur informant des consignes de sécurité à respecter).



Le port de masque de protection respiratoire n'est pas nécessaire du fait de l'absence d'aérosolisation par les sols et surfaces.

Absolument éviter de se toucher le visage lors de l'entretien avec les gants qui peuvent être vecteur.

LES TECHNIQUES UTILISÉES :

- L'entretien des sols : privilégier une stratégie de lavage-désinfection humide.



NE PAS UTILISER L'ASPIRATEUR OU LE BALAIS, qui mettent en suspension les poussières et les virus.

- L'entretien des autres surfaces : privilégier l'utilisation de lingettes de nettoyage
- Les déchets produits suivent la filière d'élimination classique et les lavettes réutilisables peuvent être lavées en machine à laver à l'eau chaude (entre 60 et 90°C). Mettre les déchets dans un sac fermé.

CONDUITE A TENIR FACE A UN CAS SUSPECT :

Informez les agents des risques de contamination et de la procédure de Nettoyage et désinfection à mettre en œuvre :

Entretien du linge contaminé :

Ne pas secouer le linge.

Le déshabillage des lits ou la manipulation du linge est une intervention à risque d'aérosolisation, bien connue pour de nombreux micro-organismes. Il convient donc d'encadrer l'étape de récupération du linge et des draps et de compléter l'équipement de protection par le port d'un masque de protection respiratoire FFP2 (ou à défaut chirurgical).


Cycle en machine de 30 minutes minimum, à 60°C minimum.

Elaborée par le CDG30

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard – Service Prévention des Risques Professionnels –

183, chemin du Mas Coquillard– 30900 NIMES

Téléphone : 04.66.38.86.96. Télécopie : 04.66.38.64.81. Courriel : prevention@cdg30.fr – Site Internet : www.cdg30.fr

Version 1 Avril 2020	Fiche Prévention	HS ...
	CORONAVIRUS : LE NETTOYAGE DES LOCAUX	

Equipements de protection en cas de contamination avérée:

Lunettes ou écran de protection des yeux.

Vêtement de travail : blouse, ou blouse et sur-blouse en cas de contamination avérée

Gants de ménage protégeant les avant-bras (Norme EN 374-5)

Chaussures de travail différentes des chaussures de ville : chaussures de ménage imperméables, et sur-chaussures à usage unique en cas de contamination avérée.

Port de d'un masque de protection respiratoire FFP2 (ou à défaut chirurgical) pour l'entretien du linge.

Entretien des vêtements de travail : prévoir plusieurs blouses et un lavage quotidien avec le linge contaminé.

Vous pouvez aussi consulter :

- La fiche prévention Coronavirus et les informations en ligne sur le site www.cdg30.fr
- des renseignements à jour sur le COVID-19 sur le site Web du gouvernement : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

Elaborée par le CDG30

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard – Service Prévention des Risques Professionnels –

183, chemin du Mas Coquillard– 30900 NIMES

Téléphone : 04.66.38.86.96. **Télécopie** : 04.66.38.64.81. **Courriel** : prevention@cdg30.fr – **Site Internet** : www.cdg30.fr